

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 2 novembre 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc

Est absent le conseiller : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Majorie Després, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 7 personnes

2015.11.273 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

Moment de réflexion
Mot de bienvenue
01 Ordre du jour - Adoption
02 Procès-verbaux d'octobre - Adoption
03 Comptes d'octobre - Adoption
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
05 Rapport financier au 31-10-2015 – Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

06 Discours du maire sur la situation financière municipale
07 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
08 P.-398 – Demande d'approbation référendaire - Certificat
09 P.-398 – Adoption (modifiant le règlement de zonage P.-181)
10 P.-399 – Adoption (ponceaux, fossés, entrées charretières)
11 TECQ – Modalités
12 TECQ- Programmation révisée
13 Budget 2016 RIDT – Adoption
14 Rue Industrielle – Engagement de la Ville pour l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales
15 Engagement directrice générale par intérim
16 OMHP – Révision budgétaire 2015
17 Régie des Alcools – Demande de permis Le Secret des Dieux inc.
18 Proclamation : Journée internationale des droits de l'enfant
19 Dérogation mineure : lot 9-3-3, rang 1, canton Estcourt
20 Enrochement en aval du pont de la rue St-Vallier – Honoraires professionnels – Actuel Conseil inc.
21 Enrochement en aval du pont de la rue St-Vallier - Mandat à Actuel Conseil inc. pour une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC
Période de questions
22 Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.274 PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2015 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 05 octobre 2015
- séance extraordinaire : 19 octobre 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.275 COMPTES D'OCTOBRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2015 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-10-2015, au montant de deux cent soixante-trois mille cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-sept sous (263 144.87 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2015 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2015.01.08) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-10-2015, au montant de deux cent soixante-neuf mille huit cent trente-six dollars et quatre-vingt-dix sous (269 836.90 \$ → Internet : 68 020.40 \$ et chèques : 201 816.50 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.276 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois d'octobre 2015.

2015.11.277 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2015 au 31-10-2015.

2015.11.278 DISCOURS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE

Madame Louise Labonté, mairesse, procède, séance tenante, à la lecture du discours sur la situation financière municipale.

2015.11.279 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Louise Labonté et les conseillers(ère) : Denis Ouellet, Frédéric Montplaisir, Robin Breton, Guylaine Cyr et Simon Bolduc déposent à la greffière leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2015.11.280 P.-398 – DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE – CERTIFICAT

Le 8 septembre 2015, le Conseil municipal adopte le projet de règlement P.-398 ;

Suite à l'avis public paru le 23 septembre 2015 (Info-Dimanche), le Conseil municipal tient le 05 octobre 2015, une assemblée publique de consultation ;

Le 05 octobre 2015, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement ;

Le 14 octobre 2015, il y a parution d'un avis public (Info-Dimanche) informant toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, du processus qu'elle doit suivre pour ce faire ainsi que du délai accordé à ces fins ;

Du 14 octobre au 26 octobre 2015, le projet de règlement était accessible aux citoyens concernés pour y apposer leur demande pour la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard du projet de règlement ;

Aucune demande n'a été enregistrée au greffe de la municipalité ;

Ceci signifie que le Conseil municipal est en mesure d'adopter le projet P.-398 sans avoir à tenir un scrutin référendaire.

Denise Pelletier, greffière

**2015.11.281 RÈGLEMENT P.-398 – ADOPTION
«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE P.-181»**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 6^e jour de juillet 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QU'un règlement portant le numéro P.-398 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 **But du règlement**

Le présent règlement a pour but d'inclure l'usage hébergement touristique comme usage spécifiquement autorisé dans la zone Ra/a.2.

Article 2 **Modification de la zone résidentielle Ra/a.2**

Que soit ajouté au nombre des usages déjà autorisés à l'intérieur de la zone Ra/a.2, l'usage spécifique suivant :

- Résidence de tourisme # 5834 : Commerce vente et service conforme à l'article 12.13 du présent règlement.

La zone Ra/a.2 est située sur la rue Saint-Laurent entre les numéros civiques 1956 et 2062 inclusivement et sur toute la rue Verbois.

Article 3 **Création de la grille de spécification no 76**

La grille de spécification no 76 remplace la grille de spécification no 2 pour la zone Ra/a.2 et la grille no 2 demeure en vigueur pour la zone Ra/a.3 à l'intérieur du règlement de zonage P-181 de la Ville de Pohénégamook.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2015.11.282 P.-399 – ADOPTION (PONCEAUX, FOSSÉS, ENTRÉES CHARRETIÈRES)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du 5 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été transmis à tous les membres du Conseil et que ceux-ci renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le règlement P.-399 relatif à l'installation de ponceaux et la construction de fossés en milieu urbain et rural.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.283 TECQ 2014-2018 – MODALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.284 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT le programme de la Taxe sur l'essence 2014- 2018 ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Conseil municipal à la commission plénière du 02 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le bilan de la programmation des travaux ainsi que la liste des travaux prioritaires 1 et 4 selon le tableau déposé en annexe.

BILAN DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme :

A	Population selon le décret de la période pour l'année 2013	2 740 \$
B	Seuil minimal d'immobilisations à maintenir (A X 28 \$)	76 720 \$
C	Seuil minimal d'immobilisations à maintenir pour la durée du programme (B X 5)	383 600 \$
D	Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation des travaux)	1 047 096 \$
E	Total des investissements à réaliser (C + D)	1 430 696 \$

TABLEAU DES PRIORITÉS 1 ET 4 : VOIR PAGES SUIVANTES

Programme: TECQ 2014-2018

PRIORITÉ 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX							COMMENTAIRES
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL		
2	Réfection des installations au puits, réservoir et surpresseurs	3 secteurs	Approvisionnement en eau potable	0 \$	0 \$	100 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	
3	Réfection de la pompe au puits principal	Secteur Estcourt	Approvisionnement en eau potable	28 260 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 260 \$	
5	Réfection de la station 3	Secteur Sully	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	300 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	300 000 \$	
6	Construction d'une nouvelle station	Secteur Sully	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	4 715 \$	221 853 \$	0 \$	0 \$	0 \$	226 568 \$	
1	Installation d'un canal Parshall	Secteur Estcourt, rue Principale	Collecte des eaux usées et pluviales	73 902 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	73 902 \$	
4	Installation de débitmètres avec enregistreur de données et sondes de niveaux	Secteurs: Sully et St-Éleuthère	Distribution de l'eau potable	10 567 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 567 \$	
9	Réfection de tous les postes de pompage	3 secteurs	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	35 000 \$	43 031 \$	0 \$	0 \$	0 \$	78 031 \$	
SOUS-TOTAUX PAR TYPE											
Approvisionnement en eau potable				28 260 \$	0 \$	100 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	128 260 \$	
Distribution de l'eau potable				10 567 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 567 \$	
Collecte des eaux usées et pluviales				73 902 \$	39 715 \$	564 884 \$	0 \$	0 \$	0 \$	678 501 \$	
TOTAL				112 729 \$	39 715 \$	664 884 \$	0 \$	0 \$	0 \$	817 328 \$	

Programme: TECQ 2014-2018

PRIORITÉ 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMOT)

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX					COMMENTAIRES	
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		TOTAL
1	* Rénovation du garage municipal	1313, rue Principale, secteur Estcourt	Infrastructures à vocation municipale	0 \$	7 874 \$	201 545 \$	0 \$	0 \$	209 419 \$	
	SOUS-TOTAUX PAR TYPE									
		Infrastructures à vocation municipale		0 \$	7 874 \$	201 545 \$	0 \$	0 \$	209 419 \$	
		TOTAL		0 \$	7 874 \$	201 545 \$	0 \$	0 \$	209 419 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne "titre", le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.285 RIDT – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

CONSIDÉRANT QUE la RIDT a présenté son budget pour l'année 2016 aux municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la RIDT a accepté ledit budget à la séance du 16 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent entériner le budget par voie de résolution ;

BUDGET 2016 pour Pohénégamook :

Description	Montant
Collecte transport déchets	87 200 \$
Collecte transport recyclage	13 469 \$
Lieu d'enfouissement technique	90 860 \$
Réserve post-fermeture LET	2 519 \$
Réserve fermeture cellule – phase 1	5 039 \$
Écocentres	33 475 \$
Centre de tri	6 050 \$
Administration générale	22 958 \$
Installations septiques (vidanges)	26 688 \$
Total :	288 258 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve le budget 2016 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.286 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX – RUE INDUSTRIELLE – ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil confirme au ministère du Développement durable et des Parcs son engagement à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Philippe Marin, à produire, transmettre et signer ladite confirmation pour la Ville de Pohénégamook et au nom de celle-ci.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.287 ENGAGEMENT DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Madame Majorie Després a remis sa démission au poste de directrice générale par intérim ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer temporairement ce poste de direction ;

CONSIDÉRANT QUE le comité GRH a rencontré Madame Denise Jalbert en date du 29 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville procède à l'engagement de Madame Denise Jalbert au poste de directrice générale par intérim et ce, à compter du 24 novembre 2015 ;

QUE Madame Jalbert occupera ce poste de 40 heures /semaine pour une période indéterminée, soit jusqu'au retour au travail de la directrice générale de la Ville ;

QUE les conditions d'emploi seront définies dans un contrat de travail liant les parties.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.288 OMHP – BUDGET RÉVISÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a révisé le budget approuvé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook par un ajout de 50 000 \$ au poste 64478 (logement C) et un ajout de 10 865 \$ au poste 64454 (terrain-C), EI 1672 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé (#4) n'affecte pas la quote-part de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT la résolution OMH 15.10.51 approuvant cette révision budgétaire par l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte le budget révisé #4 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.289 RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – LE SECRET DES DIEUX INC.

CONSIDÉRANT les normes de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la demande d'un permis d'alcool en regard de la tenue d'activités sur le territoire des municipalités ;

CONSIDÉRANT la demande d'un permis de brasseur incluant la vente pour consommation sur place et sur terrasse et de l'autorisation de présenter des spectacles à la microbrasserie «Le secret des Dieux inc.» a/s de Monsieur Daniel Blier, no dossier 55-10-0459 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par cette demande se situe dans la zone M-72 et que la requête citée en objet est autorisée par les normes du règlement de zonage actuellement en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie la demande déposée par la microbrasserie «Le Secret des Dieux inc.», sise au 1252, chemin Guérette, Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.290 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, la Journée internationale des droits de l'enfant est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant ;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien ;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent ;

Je, **Louise Labonté**, à titre de mairesse de la Ville de Pohénégamook et au nom du Conseil municipal, proclame la journée du 20 novembre «**JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**» sur le territoire de la Ville de Pohénégamook et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.291 DÉROGATION MINEURE : 1666, CHEMIN GUÉRETTE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Madame Julie Charrois ;

CONSIDÉRANT QUE la demande se situe sur le lot 9-3-3, rang 1, canton Estcourt (1666, chemin Guérette) ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est pour permettre la construction d'un cabanon (3.04 m. x 3.04 m.) dans la marge avant d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE la construction devra respecter la marge avant prescrite pour cette zone, soit 9 m de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation à cet égard a été publié dans le journal Info-Dimanche ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune demande écrite au regard de la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter cette dérogation (résolution CCU 2015.10.38 en date du 21 octobre 2015) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde la présente demande de dérogation mineure ;

QUE l'inspectrice municipale est autorisée à émettre un certificat de dérogation au 1666, chemin Guérette ;

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.292 DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes reçues le 21 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de travaux sur des terrains privés nécessite une autorisation du service de l'urbanisme de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux devront être réalisés en concertation avec les propriétaires des lots avoisinants les fossés ou cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde les autorisations sans frais au(x) citoyen(s) qui devront réaliser des travaux sur leur terrain.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.293 ENROCHEMENT EN AVAL DU PONT F-21 – RUE ST-VALLIER – MANDAT À ACTUEL CONSEIL INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme Actuel Conseil inc. relativement à l'enrochement en aval du pont F21- Rue St-Vallier comprenant les plans , devis et la surveillance de chantier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte l'offre de la compagnie Actuel Conseil inc. au montant de 5 075 \$ (plus taxes applicables) pour les services identifiés ci-haut relativement à l'enrochement en aval du pont de la rue St-Vallier ;

QUE cette dépense est admissible et sera soumise au ministère de la Sécurité publique.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.11.294 ENROCHEMENT EN AVAL DU PONT F-21 – RUE ST-VALLIER : MANDAT À ACTUEL CONSEIL POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC

CONSIDÉRANT les travaux urgents qui doivent être réalisés en aval du pont de la rue St-Vallier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville mandate Monsieur Yannick Michaud de la firme Actuel Conseil inc. à présenter la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour et au nom de la Ville de Pohénégamook au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H À 21 H 05

2015.11.295 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 05 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
